

**Concours sur titres avec épreuve
d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
Session 2020**

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du mercredi 18 novembre 2020-Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

Taufik ADOHANE, suppléant de la présidente du jury, psychologue territorial hors classe à Saint-Denis siégeant au titre du collège des fonctionnaires territoriaux,

et pour l'administration :

Martine BARBEROUX, Directrice des concours

Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,

Auriane MOIGNOUX, Cadre pédagogique,

Taufik ADOHANE atteste du bon déroulement des opérations.

Etaient présents à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Marie BELPOIS, attachée territoriale au syndicat intercommunal de Cesson – Vert-Saint-Denis

Nicolas PHILIPPON, éducateur territorial de jeunes enfants à Montreuil

Yvain REFES, représentant du personnel de catégorie « C » à la CAP

Ludovic VIGNACOURT, attaché territorial à Pantin

Collège des personnalités qualifiées :

Marie-Elisabeth BELORGANE, éducatrice de jeunes enfants à la Ville de Paris

Claudine DUPRE, ancienne directrice d'un multi accueil collectif

Frédérique GARCIAU, responsable des modes d'accueil collectif au département des Hauts-de-Seine

Xavier JOLIBERT, attaché territorial principal à Fresnes

Marc MARIETTE, directeur de l'éducation à Fontenay sous Bois

Catherine MOINARD, psychologue clinicienne à la Ville de Paris

Daniel MOTHET, ancien responsable des affaires scolaires

Collège des élus locaux :

Christophe CARRERE, conseiller municipal de Crosne

Véronique DELANNET, présidente du jury, adjointe au maire de Nogent-sur-Marne

Jacques DJENGOU-MBOULE, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger

Joëlle DUPUY, adjointe au maire d'Ermont

Souad TERKI, conseillère municipale de Noisy-le-Sec

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 24 du 17 septembre 2020 modifié, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2020 du concours d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Il convient de noter que Viviane VAN DE POELE, Mamadou BASSIROU-BARRY, Claire MARTI, Louise-Alice NGOSSO, Didier ROUSSEL et Marcel SOLIGNY ont perdu la qualité d'élu à la suite des dernières élections municipales. En conséquence ils ne peuvent plus siéger au sein du jury.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Compte tenu des résultats, le seuil de 15,75 sur 20 rendant 597 candidats admis, est soumis au vote. En effet, 57 candidats obtiennent la moyenne immédiatement inférieure de 15,50 sur 20. Ce seuil est inopérant puisqu'il conduirait à rendre admis 654 candidats alors qu'il n'y a que 600 postes ouverts à ce concours.

Les membres du jury décident à l'unanimité de ne pas départager les candidats ex aequo et se prononcent sur le seuil de **15,75 sur 20,00**.



La liste ci-jointe des candidats définitivement admis est arrêtée à **597** (cinq cent quatre vingt dix sept).

Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation des épreuves dans un contexte sanitaire difficile.



Fait à Pantin, le 18 novembre 2020
Le suppléant de la Présidente du jury,

Taoufik ADOHANE

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Auriane MOIGNOUX	